

Vivre Le Marais ! (16/04/10)

Démolition du jardin des Halles : l'association ACCOMPLIR, membre du réseau "Vivre Paris !" dépose un recours devant le Tribunal Administratif et demande en référé l'arrêt des travaux



La place René Cassin, la tête et la main sur fond d'église Saint Eustache et le jardin Lalanne, à droite, condamnés à la démolition dans le projet actuel des Halles.

L'association ACCOMPLIR, le 11^e et 12^e arrondissements, membre comme nous du réseau "Vivre Paris !", conteste la légalité du permis de démolir de la Ville de Paris portant sur le jardin des Halles affiché depuis le 26 mars dans le cadre du projet de réaménagement des Halles.

Elle dépose aujourd'hui un recours pour excès de pouvoir de la Mairie de Paris afin d'obtenir l'annulation de ce permis, ainsi qu'un référé pour la suspension de l'exécution des travaux.

L'avocat de l'association est Me Cyril Laroche.

<http://www.vivrelemarais.typepad.fr/blog/#tp>